

**Pôle Vie Locale - Réussite et
Solidarité - Projet Social**

Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine
Réf. JDD/ADe
Affaire suivie par Aline DEVÉMY
Chargée du Développement Culturel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250319-DEC81-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025

Décision : 2025- 81

DÉCIDE

ARTICLE 1 – D'autoriser la signature de la convention relative au prêt de mobiliers constitués d'une vingtaine de fauteuils et de trois tables basses avec le LOUVRE LENS VALLEE, sis 84 rue Paul Bert, 62 300 LENS.

ARTICLE 2 – La convention est passée à titre gratuit.

ARTICLE 3 – La convention est passée pour la période comprise entre le 21 mars et le 24 mars 2025.

ARTICLE 4 – Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Nomenclature : 08-09

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE
CONVENTION CONCERNANT LE PRET DE
MOBILIER DANS LE CADRE DE POLARLENS 2025**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-
Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25
mai 2020, décidant l'application des dispositions
prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégation à des Adjoint au Maire, modifié par l'arrêté
n° 2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5
relatif aux délégations de Monsieur Thibault
GHEYSENS,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment
l'article R2122-3-1°

Considérant que la Ville de Lens organise les 22 et 23
mars 2025 la 27^{ème} édition du Salon du Livre Policier
de Lens « PolarLENS »;

Considérant que le LOUVRE LENS VALLEE est en
capacité d'accompagner la ville de LENS sur le plan du
prêt de mobilier, permettant l'agencement des espaces
de la Halle Bertinchamps et notamment la création d'un
espace de lecture.

Fait en l'Hôtel de Ville, le

19 MARS 2025



**Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire**
Helene CORRE